COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2014

Nombre de membres en exercice : 15 — Date de convocation : 23/01/2014
Nombre de membres présents : 13 — Date d'affichage : 23/01/2014
Nombre de suffrages exprimés : 13

L'AN DEUX MIL QUATORZE le TRENTE JANVIER à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques LARROCHETTE Maire.

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, Monsieur Gilles DURDILLY, Mme Elisabeth LACROIX, M. Gilles PUPIER, Ludovic MAGAT, Mme Françoise GAGNIERE, Mme Christine CHAVEROT, M. Dominique DEVOS, M. Jean-Luc DUPUIS,

Absent excusé : M. Gilbert NOVÉ, M. Bernard ANTOINE.

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2014

Monsieur le maire informe des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

- Reprise de la compétence optionnelle au SYDER «Etudes de vidéo-surveillance».
- Décision modificative N°4 FPIC
- Demande subvention « Plan climat » auprès de FEADER

Le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

1) **CIMETIERE Vente d'une concession reprise par la Commune**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 juin 2007 par laquelle Monsieur DUCREUX Gérard nous rétrocédé à titre gratuit leur concession perpétuelle N°72 dans l'ancien cimetière.
Cette tombe à une certaine valeur qu'il convient de fixer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de revendre cette concession au prix suivant :
-500 € pour la concession N°72.
A ce prix il convient d'ajouter le prix du terrain, soit 180 €.
Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

2) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014.

Préalablement au vote du budget primitif 2014, la commune ne peut engager, liquider et mandater les Dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013.
Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2014, et de pouvoir faire face à une dépense d'imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits du budget de 2013.

A savoir :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles (numérisations)	2 600.00 €
Chapitre 21 : Autres matériels	5 150.00 €
	7 750.00 €

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

3) Subvention exceptionnelle pour le sou des écoles «classe transplantée « voyage à Londres »

Lors du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2013 une demande de subvention exceptionnelle avait été demandé par Madame BORDET Frédérique de l'école Jean de la Fontaine pour la classe de cycle 3 pour une classe transplantée à Londres le départ était prévu pour Mai 2014.
Il s'avère que le départ de cette classe transplantée est avancé au 17 février 2014 pour une durée de 5 jours, 28 enfants seront du voyage. Monsieur le Maire avait proposé de regrouper deux années de subvention soit 80 € par élève.
Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il convient aujourd'hui d'allouer cette subvention exceptionnelle d'un montant total de 2 240.00 €.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

4) Dénomination des voies communales, rues et places publiques

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, celle à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.
Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes du quels « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».
Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.
La procédure pour la dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présentée au Conseil Municipal.
Les propriétaires de voies privées doivent donner leur accord à la dénomination de leurs voies ;
Le Conseil Municipal considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, des places publiques et les voies communales.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

5) Les Nouveaux Rythmes scolaires

Nous avons fait parvenir à l'académie le tableau du projet des nouveaux rythmes scolaires suivants :

PLANNING RYTHMES SCOLAIRES COMMUNE DE SAINT-FORGEUX

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ECOLE	08 H 30 - 11 H 30	08 H 30 - 11 H 30	08 H 30 - 11 H 30	08 H 30 - 11 H 30	08 H 30 - 11 H 30
	13 H 30 - 16 H 30	13 H 30 - 15 H 00		13 H 30 - 16 H 30	13 H 30 - 15 H 00
PERI-SCOLAIRE	NEANT	15 H 00 - 16 H 30		NEANT	15 H 00 - 16 H 30
AVANTAGES	suite au WEEK END de repos	ACTIVITE EXTRA-SCOLAIRE SPORT DANSE ETC...		REPOS DU MERCREDI APRES-MIDI	DISPONIBILITE A PARTIR DE 15 H 00 POUR LES INSTITUTEURS ET LES PARENTS

PERI-SCOLAIRE : Quelle animation souhaitez-vous ?
COÛT : En attente d'évaluation et proposition des Associations qui vont gérer le temps péri-scolaire.
NOMBRE D'INTERVENANT : si 70 élèves, environs 4 intervenants gérés soit par : "Eveil Potentiel" ou Centre Social.

Une compensation sera accordée par l'état, elle serait par enfant de 50 € et 40 € supplémentaires du fait que nous sommes en zone rurale, concernant la rentrée 2014/2015. Une participation pourra être allouée par la Caisse d'Allocation Familiale, qui serait de l'ordre de 0.50 € par enfant en fonction de l'organisation des personnes intervenantes. Une réunion est prévue le 24 février 2014 avec l'inspectrice académique afin d'évaluer le budget moyen par élève. Avec les nouveaux rythmes scolaires comment seront pris en charge les enfants le mercredi après 11 h 30 ? La commission réfléchit à une organisation.
Suite à la réunion du lundi 27 janvier 2014 entre la municipalité, les parents et les enseignants, un sondage doit être remis à chaque parent afin d'adapter au mieux et au plus grand nombre le mode de garderie du matin. Les questions posées sont :

1- Que la garderie soit transférée dans la salle en face de l'école, avec une personne supplémentaire et une augmentation du coût.
2- Que la garderie reste où elle est avec une fermeture des portes de l'école de 8 H à 8 H 20.
3- Que la garderie reste en l'état (conditions d'accueil insatisfaisantes).

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6) Convention avec le Centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux

Il y a lieu de passer une convention avec le centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux afin de pouvoir laisser au centre, des oiseaux sauvages ayant besoin de soins de toutes sortes.
En contrepartie des services rendus, le Centre de soins pour oiseaux de Saint-Forgeux demande une subvention de 0.10 € par habitant. Population de la commune de Saint-Forgeux au 1er janvier 2014 est de 1 483 habitants.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7) Information diverses

Monsieur le maire a reçu une demande de l'Association du Beaujolais Gourmand souhaitant réserver la Salle Polyvalente et le gymnase du 17 novembre au lundi 24 novembre 2014 afin d'organiser la manifestation du Beaujolais nouveau. Nous avons pris en compte leur demande, nous réservons notre réponse après les élections municipales. Les 2 roues du Torrenchin nous invite à l'inauguration de leur local le mardi 4 février 2014 à 19 h 30.

TOUR DE TABLE

Monsieur Gilles DUBESSY informe :
- Avancement des travaux pour le bâtiment de la boulangerie. Le ravalement des façades est en cours.
- Les tables et les chaises pour la salle d'animation ont été réceptionnées.
- Le carrelage de la salle d'animation est tout soufflé, nous allons faire une demande auprès de notre assureur afin qu'il prenne contact avec le carreleur en vue de mettre en route afin que l'assurance décennale de l'entrepreneur pour une prise en charge les différents dégâts.
- Incendie du sous-sol de la salle d'animation, le nettoyage de la façade a été fait ; nous sommes toujours dans l'attente du devis de l'entreprise de flocage mandatée par le cabinet d'expert. Le Syder prend en charge l'éclairage public.
- Gymnase : nous rencontrons une problématique concernant l'eau qui stagne en période hivernale devant la porte d'entrée. Nous allons revoir l'écoulement de ses eaux en créant une nouvelle entrée dans le champ vers le haut du cimetière les travaux seront pris en charge par la commune.
- Mise en place par SYRIBT d'un dispositif supplémentaire d'une station de surveillance automatisée pour la montée des eaux du Torrenchin qui sera installée sous le pont vers le stade.
- Actuellement des voitures sont stationnées près du stade sur une parcelle appartenant à Monsieur Jean-Paul VANON. Il serait judicieux de faire une convention entre la Commune et Monsieur VANON autorisant les véhicules à stationner.

Madame Chantal DUJARDIN-REY informe des différents Permis de construire et des déclarations préalables.

Madame Christelle PASSINGE indique : une photo de bébé a été omise lors de l'élaboration du bulletin Municipale. Le samedi 8 mars à 11 H 00 en Mairie remise des cartes aux jeunes électeurs.

Monsieur Daniel CHAUD informe :
- Travaux de voiries communautaires, nous envisageons de finir la réfection de la chaussée située à Ronzière. En fonction du budget nous pourrions effectuer la réfection de la chaussée Montée du château. L'enveloppe prévue est de 65 00 €.
- Une réunion de la commission voirie est à prévoir, afin de répertorier les travaux qui seront à effectuer pour l'année 2014.
- Un mur de soutènement s'est éboulé « chemin des Gas » vers la maison de la famille LAGARRIGUE. Nous avons un devis de la société GRANJARD d'un montant de 3 887.00 € TTC pour la réfection de ce mur.
- Nos agents techniques ont réussit le CACES 4 et 8 qui s'est déroulé du 16 au 20 décembre 2013. Le coût de cette formation est de 1 625.00 €
- Lors de la remise des prix du fleurissement du Département à Amplepuis, Mme Mari-Jo MAGAT a reçu le 3ème prix dans la catégorie des fermes fleuries.
- Dans le quartier de l'impasse du ver luisant on constate de plus en plus de déjections canines. Il faudrait sensibiliser les riverains en mettant dans leur boîte aux lettres un avis afin de laisser propre leur rue.

- Les fossés sont en cours de curage.

Madame Elisabeth LACROIX informe :
- Exposition du 8 janvier au 21 janvier sur les écoliers au LADAC « TIBET » il n'y aura pas de permanence le week-end.
- Le recensement des chemins de randonnées sont en cours. Afin de répertorier les chemins qui seront homologués dans le PDIR et qui ne pourront plus être rétrocédés. Ce travail est effectué en partenariat avec le département du Rhône.
- En ce qui concerne le Chemin rural du Malleval il faudrait trouver un compromis avec Mme GIRAUD et l'informer au plus tôt, en effet ce chemin rural est classée au PDRI depuis 1992.
- Assemblée Générale de la Toile des Gônes : aucune augmentation du coût du centre aéré, une participation plus importante sera demandée pour les sorties. Nous sommes toujours à la recherche d'un Directeur pour le centre aéré d'été.

Monsieur Jean-Luc DUPUIS informe du travail important à effectuerpour que les fossés soient correctement entretenus.

Monsieur Dominique DEVOS indique que l'accueil de la garderie du matin est insatisfaisant. Il va falloir programmer le rangement du grenier en effet les travaux d'isolation doivent se faire courant 2ème semestre. Contacter Mme GIRAUD Noëlle et lui demander de vider la partie du grenier qui lui était mis à sa disposition.

Madame Françoise GAGNIERE demande s'il y a un repreneur pour le restaurant « La Taverne des Chasseurs ».
Monsieur le Maire indique que l'ouverture est prévu le 1er Mars 2014 Monsieur Sylvain BROSSE est le nouveau propriétaire.

Monsieur Gilles DURDILLY demande s'il est possible de solliciter les associations qui occupent une salle municipale et lui demander de la laisser disponible lors de funérailles.
Monsieur le Maire prend la parole et demande si c'est à la commune d'intervenir pour de telle situation. Ne serait-il pas plus judicieux que les personnes souhaitant une salle sollicitent l'association en question ?

Monsieur le Maire informe des modifications qui vont intervenir au 1er janvier 2015 concernant le Département. Si la commune souhaite obtenir une subvention pour un contrat pluriannuel il est souhaitable de déposer un dossier avant le 15 février 2014, pour passage en avril devant la commission. Le projet est de faire un terrain de football synthétique sur le terrain en gohrre, le coût serait de 200 000 € hors taxe et nous pourrions prétendre à une subvention de 80 000 €.

Monsieur Gilles DUBESSY indique les différents travaux à réaliser, reprise du drainage, reprise des réseaux, réfection des abords et du parking attenant. Il faut savoir que le sol du terrain stabilisé est en gohrre, ce revêtement est obsolète, ne correspond plus au besoin actuel et n'est pas homologué pour le football à 7. En ce qui concerne le coût de l'entretien de ce terrain il sera moindre que celui en herbe.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier dans le cadre du contrat pluriannuel 2014 pour la création d'un terrain de football synthétique à l'approbation du conseil municipal après avoir fait le tour de table : onze oui et deux abstentions.

Monsieur le Maire indique les prochaines dates de réunion du Conseil Municipal le jeudi 20 février 2014 orientation budgétaire et le mardi 11 mars 2014 vote du compte de gestion 2013 du percepteur, du compte Administratif 2013 et du Budget Primitif 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35